

Domaine: Droit, Économie, Gestion Mention: Administration des institutions culturelles Spécialité: Administration des Institutions Culturelles (AIC)

RNCP22205 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	335, 333v, 314
Code(s) ROME	L1302, K1602, G1202, L1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Aix-Marseille Université
<http://www.univ-amu.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel assure des activités d'administrateur et de gestionnaire au sein des institutions culturelles dans leurs différentes configurations tant en France qu'à l'International.

Plus précisément, il :

- conçoit et met en œuvre un projet ou un équipement culturel.
- prépare le budget prévisionnel. Il assure le suivi budgétaire et le contrôle de gestion.
- recherche des financements et monte des dossiers de demande de subvention.
- diagnostique des actions de mécénat passées et élabore des outils de démarchage pour des mécènes potentiels.
- rédige et suit les contrats (de production, de diffusion, d'artistes...)
- procède aux études de faisabilité, à des audits.
- prospecte et identifie les publics. Il met en place une politique de communication.
- évalue les événements réalisés et rédige des bilans quantitatifs/qualitatifs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce diplômé est capable de mobiliser les connaissances spécifiques en matière de gestion des institutions culturelles qu'elles soient du domaine public (Mairies, Conseils Généraux, Conseils Régionaux, Etablissements Publics de Coopération Culturelle) pour la filière « Collectivités territoriales et associations » ou privé (Sociétés Anonymes, Industries Culturelles) pour la filière « Industries culturelles ». Il peut concevoir et mettre en place dans ses aspects logistiques, juridiques et institutionnels un projet et/ou une structure à vocation culturelle.

- En tenant compte des règles comptables et fiscales privées et publiques, il est capable de gérer la comptabilité des institutions et des industries culturelles,
- En s'appuyant sur ses connaissances des logiciels spécifiques (billetterie, gestion des abonnés, gestion des droits d'auteurs, gestion des ressources), il maîtrise les méthodes de vente et de gestion des clientèles,
- En s'appuyant sur ses connaissances du droit et des méthodes de management, il sait animer des équipes, se faire comprendre des techniciens du spectacle, de l'animation, de la production et de la diffusion des œuvres du champ culturel,

- En tenant compte des politiques institutionnelles régionales, nationales, européennes, à moyen et long terme, il est capable de concevoir et de gérer un projet culturel,
- En mobilisant des outils méthodologiques et conceptuels, il est capable d'analyser les évolutions des politiques culturelles pour élaborer des projets culturels correspondant aux attentes des associations et institutions françaises et étrangères,
- En s'appuyant sur ces connaissances en sociologie et l'histoire de l'art, des politiques culturelles et des langues vivantes, il est capable de s'adapter aux transformations du monde contemporain de plus en plus globalisé afin de proposer des projets culturels innovants

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel travaille dans le service culturel des collectivités locales (communes, département, région, établissements publics de coopération intercommunale) et de l'Etat. Il travaille dans des organisations privées de tailles très différentes (associations, industries culturelles, sociétés d'économie mixte).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Administrateur de structure culturelle
- Conservateur territorial (sur concours)
- Attaché de conservation (sur concours)
- Directeur des affaires culturelles
- Agent de développement culturel, Manager culturel, Chargé de la programmation
- Chargé de production
- Chargé de communication et de diffusion
- Responsable de service éducatif pour les musées et scènes nationales
- Consultants en ingénierie culturelle
- Chef de projets, organisateur d'événements, agent de développement des actions culturelles
- Responsable du marketing de manifestations culturelles et/ou artistiques
- Responsable ou Administrateur de maison de la vie associative et de structure socio-culturelle ou de compagnie
- Editeur délégué ou assistant
- Responsable d'un point de vente de produits culturels

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 959 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 613
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	53 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Jury composé de 50 % d'enseignants et 50% de professionnels

COMPOSITION DU JURY — VAE

jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/22205/>